

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1047 MILICE INDIGÈNE ET MILITAIRES PLACÉS HORS CADRES.

n° 1047

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 août 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence un mois à passer à Djibouti est accordé à compter du 1^{er} septembre 1946 au milicien de 2^e classe Kassim Ismaël, Mle 162s. Durant son congé, le milicien Kassim Ismaël percevra sa solde dégagee de tous accersaires.